

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION
DU SAMEDI 12/12/2015 A 10 H 00

~~~~~

**1 – Présence des élus – Liste d'émargement**

– Annexe n° 1

**2 – Ordre du jour**

– Annexe n° 2

**3 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26/09/2015**

– Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**4 – Réunions des élus depuis le dernier CA du 26/09/2015**

– Annexe n° 3

## 5 – Tirs des cormorans → Le point

- Le Vice-Président DARRAS mentionne que les services de la DDT, ont, dernièrement, à la demande de M. le Préfet, encore sollicité, de la part de la Fédération, divers documents, retardant ainsi la prise des arrêtés pour les tirs en question. Est-ce la remise en cause des tirs pour 2016 ?

- Une réunion est prévue le lundi 14/12/2015 avec les services de la DDT. Une demande ferme sera faite pour la production des arrêtés.

- Le Conseil d'Administration décide de participer, par ailleurs, au comptage départemental, qui aura lieu le 15/01/2016.

- Pour celui-ci, les AAPPMA recevront, en temps normal, la marche à suivre.

## 6 – Contrôle des comptes des AAPPMA – Le point définitif

- Messieurs BOISSELET, GEORGES, LELOUP et FOUCAULT, chargés de cette mission pour les 15 dernières AAPPMA, soumises à ce contrôle, font le point suivant :

### AAPPMA contrôlées conformes :

→ AILLANT-SUR-THOLON, AUXERRE, CEZY, CHAMVRES-PAROY, CHARNY, DOLLOT, MAILLY-LE-CHATEAU, MOLINONS, NOYERS-SUR-SEREIN, SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE, SENS, TOUCY et VILLENEUVE-SUR-YONNE.

### AAPPMA contrôlée non conforme :

→ BRIENON-SUR-ARMANCON (cahier de compte et 10 factures non produits). A revoir

### AAPPMA à contrôler d'ici à la fin de l'année :

→ CHAMPIGNY-SUR-YONNE (le Trésorier étant actuellement à l'étranger).

## 7 – Les Récid'Eau à SENS (du 14 au 17/01/2016) – Le point

- Le Président indique que la Fédération, partenaire d'initiative locale, a signé, le samedi 21/11/2015 avec l'Agence, la convention liant celle-ci et notre Fédération.

- La participation est de 3 114 €.

- Une réunion préparatoire des exposants s'est tenue le 10/12/2015.

- Les équipes de la Fédération ont été constituées pour les 4 jours.

### ■ Participeront :

- Messieurs PEYRET, MENGUAL et Madame CHABIN (personnels).

- Messieurs BOUCAUX, BOISSELET, DUSSAULT, GEORGES, PROTAT, FOUCAULT, DARRAS et BREDEAU (élus).

- Par ailleurs, il sera demandé à l'AAPPMA locale de SENS, de bien vouloir mettre 4 personnes maximum à la disposition de la Fédération, pour la tenue du jeu Sensas (voir documents en annexe n° 4).

## 8 – ONCFS – Protocole de coopération

- Le Président souligne que le protocole de coopération avec l'ONCFS a été signé le 09/10/2015.
- Le Conseil d'Administration le reconduira en 2016.
- Il est à noter que ce service, à ce jour, a réalisé plus de 70 procédures.

## 9 – Service civique – Embauche d'une personne

- Le Conseil d'Administration décide d'accueillir un(e) jeune pour une mission de 8 mois (Mars à Octobre 2016).
- Il est rappelé que cela est une démarche volontaire des jeunes (16/25 ans) pour des missions.
- Le coût mensuel pour la Fédération sera de 106,31 € tout compris, soit 850,48 € au total.
- Cette personne accompagnera notre animateur Aurélien PEYRET pendant la durée de la mission.
- La gestion de ce dossier a été confiée à la Ligue de l'enseignement (fiche de poste, recrutement, avec la Fédération, établissement d'une convention tripartite, salaire, etc...).
- La Fédération n'aura qu'à verser sa participation financière sur appel de la Ligue.

## 10 – Union Régionale de Bassin Seine Normandie - Création

- Le Président rappelle que les structures piscicoles existantes sont :

- FNPF,
- FEDERATIONS DEPARTEMENTALES,
- AAPPMA,

Auxquelles s'ajoutent des UNIONS REGIONALES (actuellement pour notre FEDERATION → BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE).

- Dès 2016, la FNPF travaille sur une organisation différente savoir :

- Maintien bien entendu : FNPF → FEDERATIONS DEPARTEMENTALES – AAPPMA.

Mais :

**a) Création d'UNIONS REGIONALES DE BASSIN** au nombre de 6 pour « coller » aux 6 Agences de l'Eau existantes. (Obligation d'adhésion pour les Fédérations).

- A ce titre, la Fédération 89 se trouvera dans l'UNION REGIONALE DE BASSIN « SEINE NORMANDIE » en cours de constitution.

**b) Création d'ASSOCIATIONS REGIONALES** au nombre de 13 pour « coller » aux nouvelles régions.

- A la suite, les UNIONS REGIONALES actuelles, seront supprimées.

- A mesure de l'avancement de ce dossier, la Fédération vous communiquera les nouvelles dispositions.

## **11 – Maison Pêche Nature à VILLEFARGEAU – Le point**

- Christian FOUCAULT, responsable de chantier mentionne que l'ensemble des travaux sont terminés, de même que les divers branchements (EDF, France TELECOM, etc...).
- Seuls restent les travaux d'élagage et d'abattage d'arbres autour des étangs, ainsi que la pose de pancartes le long des voies menant au PDIPN.
- Une partie du mobilier et divers matériels ont été livrés.
- L'inauguration à laquelle seront invitées les AAPPMA devrait être fixée vers la fin Mars.

## **12 – Championnat du Monde « Carpe » au Bourdon – Le point**

- Depuis le dernier Conseil d'Administration, le Président mentionne qu'il a rencontré, le 7 Octobre en compagnie de Christian FOUCAULT, le Directeur Général de VNF Monsieur LASFARGUES, en poste à DIJON.
- Les demandes de la Fédération ont été bien perçues et VNF s'est engagé afin de nous donner satisfaction.
- A la suite, une réunion s'est tenue, le 19/11 entre VNF BRIARE, l'AAPPMA de SAINT-FARGEAU, la Fédération et un membre de l'organisation.
- Ce jour, il nous a été demandé de contacter le Conseil Départemental pour bénéficier d'une autorisation de cette collectivité pour la pose d'un grillage à la digue de la « coupure ».
- Une réponse favorable va nous être transmise par cette Collectivité.
- Par ailleurs, l'alevinage prévu, par l'AAPPMA, la Fédération et le GN « Carpe » a été effectué.

## **13 – Acquisition d'une parcelle à AUXERRE pour l'aménagement d'une frayère à brochet**

- Le Président rappelle que la Fédération avait émis un avis de principe favorable à l'acquisition d'un terrain situé à AUXERRE en vue de l'aménager en frayère à brochet.
- Le propriétaire a donné un accord positif à la proposition de la Fédération pour cet achat, constitué de 2 parcelles lieudit Les « Pieds de rats » à AUXERRE (IL 12 et HL 13) pour un coût de 4 000 € + frais de notaire (surface totale de 1 Ha 54 a 65 ca).
- Le Conseil d'Administration émet un avis favorable pour cette acquisition.
- Cette affaire sera traitée courant Janvier, chez Maître FRANCIN à AUXERRE.
- Il est à noter que cette acquisition bénéficiera de 80 % de subvention par l'Agence de l'Eau et de 50 % des 20 % restant de la FNPF.

## **14 – Pollution du Ru des Fours à DRACY – Le Point**

- Lors du dernier Conseil d'Administration, il vous a été indiqué que la Fédération avait donné un avis favorable à la transaction proposée de 12 000 € par le GROUPAMA.

- Or, il s'avère, courant Novembre, que notre Avocat Maître REVEST, nous a fait savoir que le GROUPAMA revenait sur sa décision. La somme proposée à nouveau étant nettement inférieure.

- La Fédération ne peut accepter ce chantage. Un courrier a été adressé, en ce sens, au GROUPAMA (il faut préciser que la Fédération est au GROUPAMA et que l'adversaire est également au GROUPAMA).

- Si la Fédération n'obtient pas satisfaction, celle-ci remettra éventuellement en cause, les divers contrats qui la lie à cet assureur (responsabilité civile, bâtiments, maisons, etc...) pour se tourner vers une autre compagnie.

## 15 – Demandes de subvention - AAPPMA

### a) AAPPMA TONNERRE

#### ■ Acquisition d'un ordinateur portable

▪ Le Conseil d'Administration émet un avis défavorable.

- En effet, pour ce type d'acquisition, la Fédération n'avait pas donné de suite favorable aux AAPPMA de SAINT-FARGEAU (2013) et JOIGNY (2011).

### b) AAPPMA SAINT-FARGEAU

#### ■ Divers travaux entrepris sur le terrain de l'AAPPMA jouxtant le réservoir du Bourdon

- Coût : 540 €
- Subvention : 270 €

### c) AAPPMA DICY

#### ■ Gros travaux en bordure de la Chantereine

- Aide forfaitaire : 1 000,00 €

## 16 – Elections des Conseils d'Administration des AAPPMA – Le point

- Le Président souligne que le renouvellement des Conseils d'Administration est en cours. Tous les documents devront être fournis à la Fédération pour le 14 Décembre.

- Globalement, ces élections se sont bien passées.

- Il faut noter, à ce jour, que six nouveaux Présidents ont été élus. De même quelques changements de Trésoriers sont également intervenus.

- En ce qui concerne les candidats pour la future élection fédérale en Mars, ils sont actuellement au nombre de 21.

## 17 – Reprise du travail à temps complet – Madame Monique CHABIN

- Après consultation des textes en la matière, Madame Monique CHABIN reprendra son travail à temps complet, à compter du 04/01/2016.

## 18 – Réglementation « pêche » à venir – Le point

- Suite au questionnaire soumis il y a un certain temps, plusieurs points de la réglementation vont en 2016 et plus particulièrement en 2017 intervenir.

- Pour 2016, les modifications principales seront :

### a) Application d'un quota de 3 carnassiers par jour (2 brochets, 1 sandre)

■ Dès que le décret sera signé, l'application est automatique.

→ La Fédération procédera à la plus large publicité possible.

### b) Augmentation des tailles des carnassiers

- Dès la parution du texte, cette mesure n'est pas applicable de suite.

- En effet, ce sont les Fédérations qui devront saisir ou non Monsieur le Préfet pour la prise d'un arrêté préfectoral décidant de porter les tailles des carnassiers au-delà de celles en vigueur.

- Le moment voulu, la Fédération fera son choix.

## 19 – Mutuelle AGRICA « Prévoyance »

- Afin de respecter la Convention Collective, le Président mentionne que pour la partie « Prévoyance », il est nécessaire d'apporter un ajustement auprès d' « AGRICA » afin que nos collaborateurs soient parfaitement protégés.

- Le coût serait de l'ordre de 500 €.

→ Avis favorable du Conseil d'Administration.

## 20 – Salaires « 2016 » des collaborateurs

- Le Conseil d'Administration décide les points suivants :

a) 1 % net d'augmentation de salaire à compter du 01/01/2016.

b) Prime exceptionnelle de 200 €, versée en Mars 2016, aux collaborateurs (montant différent pour Madame Nadine GERARD → par rapport au temps de travail).

c) 200 € net mensuel à compter du 01/01/2016 en faveur de Monsieur Aurélien PEYRET.

Celui-ci est payé depuis 2 ans sur la base du SMIC.

▪ Le Président rappelle que la Fédération avait revalorisé les salaires, par le passé, de MM. MENGUAL et BLATTER dans les mêmes proportions, et a donc souhaité de faire de même pour Monsieur PEYRET qui effectue un excellent travail dans le cadre de ses animations.

## 21 – Points divers

### a) Démission de Monsieur Jean-Michel CARIOU

- Pour raisons personnelles, Jean-Michel CARIOU, après avoir décidé de ne pas renouveler son mandat au sein de l'AAPPMA de VILLENEUVE-SUR-YONNE a également souhaité arrêter celui de la Fédération.

- Le Conseil d'Administration le remercie très sincèrement pour tout le travail qu'il a effectué pendant de nombreuses années en direction du monde de la pêche.

**b) Formation « pêche électrique »**

- Le Président mentionne que les 4 techniciens ont effectué la formation « pêche électrique ». A la suite, le Président a délivré à chacun leur habilitation.

**c) Indemnités**

■ Le Conseil d'Administration attribue les indemnités suivantes :

- Jean-Louis PERCHERON → 375 € (participation aux animations pédagogiques de la Fédération).

- Christian BILLON → 325 € (participation aux animations pédagogiques de la Fédération).

- Patrice BEUGNATE → 110 € (participation aux animations pédagogiques de la Fédération).

- Hervé HOGUET → 250 € (garderie étang fédéral à GURGY et étangs PDIPN à VILLEFARGEAU).

- Yves AUCLAIR → 150 € (garderie étang fédéral à GURGY).

**d) Cartes de pêche – vente par Internet**

- Le Conseil d'Administration ayant décidé, lors du dernier CA, la vente des cartes de pêche par le seul biais d'Internet, dès 2017, confie ce dossier à MM. FOUCAULT et LELOUP, auxquels Mme CHABIN et M. MENGUAL prêteront mains fortes.

**e) Assemblée Générale le samedi 19/03/2016**

- Le Président confirme que celle-ci se déroulera, comme les années précédentes, au Mercure, situé sur la commune d'APPOIGNY.

**f) Etang de Bussières – Acquisition**

- Le Président rappelle que l'acte d'acquisition a été signé le 05/10/2015 chez Maître SEGUIN-VOYE à PRECY-SOUS-THIL (21).

**g) Rencontre avec M. Didier ROUSSEL, nouveau DDT**

- En compagnie de Jean-Louis CLERE, le Président mentionne qu'il a reçu pendant une heure, M. ROUSSEL. La rencontre s'est bien passée.

- Le Directeur de la DDT, sur la plupart des thèmes abordés, à la même approche, que celle de M. GRANGER, son prédécesseur. Il souhaite travailler dans le même esprit.

**h) Formation de Gardes pêche « particuliers »**

- Une session a eu lieu les 2 et 3/12. Six personnes ont été formées.

**i) Etude sur le silure**

- Vous trouverez, en annexe n° 5, le bilan d'une étude réalisée sur l'impact du silure dans nos cours d'eau.

**j) Etang de Girolles**

- Le conseil municipal de Girolles, suite à la demande de la Fédération de baisser le prix de la location de l'étang communal, souhaite que notre collectivité lui propose un prix. Le Conseil d'Administration décide de fixer la somme à 1 000 € au lieu de 2 700 €.

**k) Décès de Madame Marie-Françoise GARREC**

- Le Président lit la carte très touchante de remerciements adressée par Alain GARREC, suite au décès de son épouse et lui assure à nouveau toute sa sympathie.

xxxx

**Interventions des élus**

**Jean BOUCAUX** – VNF a prévu des travaux de dragage du Canal de Bourgogne et d'élargissement dudit Canal tous les 2 kms.

Il précise que la Fédération, suite à l'enquête publique, a répondu défavorablement à ce sujet.

L'amicale des AAPPMA du Canal a également émis un avis défavorable.

Dès la parution de l'arrêté préfectoral, ce dossier sera examiné, à nouveau, par la Fédération et donnera ou non une suite.

**Christian LELOUP** – Demande que tous les documents envoyés aux AAPPMA soient paginés et avec la date d'émission (avis favorable du Conseil d'Administration).

**Denis DUSSAULT** - Intervient sur divers points quant à l'entretien des étangs mis à la disposition de la Fédération par la commune de VINNEUF. Le Trésorier lui répond qu'une rencontre, sur place, aura lieu avec la municipalité.

La séance est levée à 13 h 30

Le Président Fédéral,

M. BREDEAU